

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-45 du 25 février 2009 modifiant la décision DG n° 2008-235 du 25 septembre 2008 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts « Plan de gestion de risque et études pharmaco-épidémiologiques »

NOR : SASM0930189S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5323-4, R. 5121-25, R. 5121-159 à R. 5121-166, R. 5132-103 à R. 5132-111, R. 5141-16 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2008-235 du 25 septembre 2008 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts « Plan de gestion de risque et études pharmaco-épidémiologiques »,

Décide :

Article 1^{er}

Le 2° de l'article 2 de la décision DG n° 2008-235 du 25 septembre 2008 susvisée est modifié comme suit : « 2° Dix-huit membres choisis en raison de leurs compétences scientifiques dans le domaine de la pharmaco-épidémiologie. »

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 25 février 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT